

Rapport public

Date d'émission du rapport : 29 mai 2025

Numéro d'inspection : 2025-1546-0004

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Municipalité régionale de Durham

Foyer de soins de longue durée et ville : Fairview Lodge, Whitby

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 26 au 29 mai 2025

L'inspection concernait :

- Dossier lié à une plainte pour refus de lit.
- Dossier/rapport d'incident critique (RIC) lié à une épidémie de troubles des voies respiratoires supérieures.
- Dossier/plainte concernant les préoccupations en matière de soins offerts aux personnes résidentes.
- Dossier/RIC – incident ayant entraîné une blessure pour laquelle la personne résidente a été envoyée à l'hôpital.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Prévention des mauvais traitements et de la négligence
- Admission, absences et sorties

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Examen et approbation par le titulaire de permis

Problème de non-conformité n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1) de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 51 (7) b) de la LRSLD (2021)

Autorisation d'admission dans un foyer

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Est

33 King Street West, 4th Floor
Oshawa (Ontario) L1H 1A1
Téléphone : 844 231-5702

Par. 51 (7) Le coordonnateur des placements compétent remet au titulaire de permis de chaque foyer choisi des copies des évaluations et des renseignements dont il a fallu tenir compte en application du paragraphe 50 (6). Le titulaire de permis examine les évaluations et les renseignements et approuve l'admission de l'auteur de la demande au foyer, sauf si, selon le cas :

b) le personnel du foyer n'a pas les compétences en soins infirmiers nécessaires pour répondre aux exigences de l'auteur de la demande en matière de soins.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les motifs suivants soient respectés lorsqu'il a refusé l'admission d'une personne résidente au foyer de soins de longue durée Fairview Lodge, à savoir :

b) le personnel du foyer n'a pas les compétences en soins infirmiers nécessaires pour répondre aux exigences de l'auteur de la demande en matière de soins;

À la suite d'une plainte déposée auprès du directeur ou de la directrice, une inspection a permis d'examiner le refus d'admission d'une personne résidente au foyer Fairview Lodge. La lettre de refus faisait état de certaines préoccupations soulevées au cours d'un mois donné et du manque d'expertise du foyer en matière de soins infirmiers pour répondre aux besoins de la personne résidente. Une évaluation réalisée dans le foyer précédent montrait qu'un problème particulier s'était produit pendant une période plus longue, alors que d'autres problèmes persistaient.

Lors de plusieurs entretiens, différents membres du personnel ont indiqué que le foyer était en mesure de gérer ces problèmes, car ils étaient similaires à ceux rencontrés par d'autres personnes résidentes. Le foyer disposait d'un schéma de processus pour gérer efficacement le problème et, en cas d'impossibilité de le faire, pour rechercher des ressources externes. L'infirmier autorisé ou l'infirmière autorisée responsable des admissions a indiqué qu'il ou elle avait refusé la personne résidente en raison de préoccupations importantes et d'autres raisons qui n'étaient pas mentionnées dans la lettre. Lors d'un entretien, le directeur ou la directrice des soins infirmiers a indiqué que la personne résidente était considérée comme présentant un risque important pour le foyer en raison de ses problèmes.

Sources : les dossiers de la personne résidente et du foyer; les entretiens avec plusieurs membres du personnel.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Est

33 King Street West, 4th Floor
Oshawa (Ontario) L1H 1A1
Téléphone : 844 231-5702